



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Conseil d'administration du 15/05/2014

Lieu : UFR Droit et Sciences sociales

Début de séance : 14h30

Présents :

| | |
|-----------------------|---|
| Marie-France Barthet | (Université de Toulouse) |
| Françoise Rieg-Falson | (Université Claude Bernard Lyon 1) |
| Bernard Legube | (Université de Poitiers) |
| François Henn | (Université Montpellier 2) |
| Philippe Lecoeur | (Université Paris-Sud) |
| Florent Calvayrac | (Université du Mans) |
| Minh Chau Pham | (Université Paris Diderot) |
| Christian Valentin | (IRD) |
| | |
| Michel Pavageau | (Institut Mines Télécom) |
| Pierre Chiappetta | (Université Aix-Marseille) |
| Daniel Chillet | (Université de Rennes 1) |
| Claire Sotinel | (Université Paris Est Créteil Val de Marne) |
| Nourredine Manamanni | (Université de Reims Champagne-Ardenne) |

Invités :

| | |
|------------------|-------------------|
| Céline Gausson | (Consortium USTH) |
| Jacques Erschler | (Consortium USTH) |
| Gérard Gasquet | (USTH) |
| Vanessa Fattore | (MESR) |

Point 1 : Election du bureau

- 1- Avant de procéder à l'élection du bureau, une réflexion sur les fonctions associées à ses membres est menée, Compte tenu de l'impératif de développer les enseignements à distance, une fonction de responsable de l'enseignement numérique est créé.
- 2- De même avec la montée en puissance des laboratoires, la fonction Masters et Recherche est scindée en deux avec des compétences élargies :
 - Responsable masters
 - Responsable recherche

- 3- La mission relative aux doctorants est élargie afin de gérer le retour des doctorants au sein de l'USTH :
 - Responsable des doctorants et des retours au sein de l'USTH
- 4- Afin de gérer l'USTH dans son environnement international un poste de chargé des relations internationales est créé.
- 5- Un interlocuteur des établissements Français pour le site de Hao Lac permettra de faire le lien côté Français entre les différents responsables de masters, Michel Delamar étant en mission à Hanoi pour suivre le dossier.

Proposition des candidatures et élection de la liste à l'unanimité.

- Enseignement numérique / Masters
(Université Le Mans, Florent Calvayrac)
- Doctorants et retours USTH
(Université Claude Bernard, Lyon, Françoise Falson)
- Recherche
(Institut de Recherche pour le Développement, Christian Valentin)
- Secrétaire / Suivi de Hao Lac
(Université Paris-Sud, Philippe Lecoœur)
- Trésorier / Relations internationales
(Université Montpellier 2, François Henn)
- Présidence
(Université de Poitiers, Bernard Legube)

Point 2 : Mise en œuvre des décisions de l'assemblée générale

Une lettre au MAE sur la nécessité d'obtenir un soutien financier sera proposée par Bernard Legube aux membres du CA.

Une seconde lettre au MESR permettra d'insister sur la nécessité d'obtenir un soutien renforcé pour les missions actuelles de l'USTH mais aussi pour soutenir la mise en place de l'enseignement numérique à distance.

Le consortium élaborera une proposition pour la formulation de la demande harmonisée dans le cadre des contrats de sites. La lettre de Simone Bonnafous sera à nouveau envoyée aux membres du consortium.

Point 3 : Vie de l'association

Compte tenu notamment du maintien de la localisation du siège du consortium à Toulouse, Bernard Legube propose de renouveler Jacques Erschler comme chargé de mission pour l'assister dans la gestion quotidienne du Consortium USTH.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Point 4 : Dates et lieux des conseils d'administration de 2014

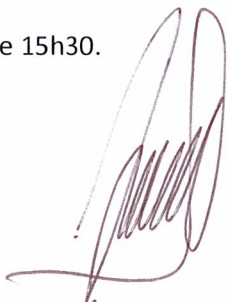
- CA le 23 septembre matin au Paris au ministère 10h-13h et COPIL après
- CA le 14 janvier matin au Ministère 10h-13h et COPIL après

Point 5 : Questions diverses

Un point sera fait sur la signature des conventions, un avenant est en préparation.

L'aspect conventions de stages des étudiants de M2 de l'USTH sera à nouveau examiné compte tenu des problèmes liés aux signatures de la DIRECCTE.

Fin de séance 15h30.



B. LEGUIRE

